

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE ET SES COMMUNES MEMBRES SERVICES DE LA DDFIP COMPÉTENTS SUR LE TERRITOIRE

Mission Secteur Public Local :

CDC Aunis Atlantique et ses communes membres :

- Service de Gestion Comptable de Ferrières, 200 rue de la Juillerie, 17170 Ferrières (sgc.ferrieres@dgfip.finances.gouv.fr)
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00.
Téléphone : 05 16 59 11 00
- Conseiller aux Décideurs locaux : Olivier GALINAT (olivier.galinat@dgfip.finances.gouv.fr).
Téléphone : 06 27 30 03 71

Mission Fiscale :

CDC Aunis Atlantique et ses communes membres :

- Service des Impôts des Particuliers (SIP) de La Rochelle (sip.la-rochelle@dgfip.finances.gouv.fr)
- Service des Impôts des Entreprises (SIE) de La Rochelle (sie.la-rochelle@dgfip.finances.gouv.fr)
- Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPFE) de La Rochelle (spf.la-rochelle1@dgfip.finances.gouv.fr)
- Service Départemental des Impôts Fonciers de La Rochelle (sdif17.la-rochelle@dgfip.finances.gouv.fr)

Tous ces services sont réunis au Centre des Finances publiques de Fétilly, 26 avenue de Fétilly à La Rochelle. Le SIE reçoit uniquement sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

Téléphone SIP : 0809 401 401 Téléphone SIE : 05 46 27 61 00

Téléphone SPFE : Publicité foncière : 05 46 30 67 83 Enregistrement : 05 46 27 61 00

Téléphone SDIF : 05 46 27 61 00

Un particulier ou un professionnel doit être en priorité orienté vers son Espace personnel sur le site :
<https://www.impots.gouv.fr/portail/>

Il trouvera sa documentation fiscale, un espace de prise de rendez-vous (téléphonique/physique) et une plate-forme de paiement sécurisé. Les agents d'accueil France services sont formés à l'accompagnement des usagers dans la procédure d'activation de ces espaces.

Amendes :

Tous les usagers du département relèvent du secteur Amendes du SGC de La Rochelle :

- SGC de La Rochelle - Secteur Amendes, 24 avenue de Fétilly à La Rochelle
Mail : sgc.la-rochelle.amendes@dgfip.finances.gouv.fr
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.
Téléphone : 05 46 68 23 89

Les paiements :

- si l'avis comporte un QR Code le redevable doit payer chez un buraliste agréé DGFIP (Cf « Paiement de proximité »)
- sur le site en ligne amendes.gouv.fr : <https://www.amendes.gouv.fr/tai>
- si avis avec N° de télépaiement : par téléphone au 0811 10 10 10
- si avis sans N° de télépaiement : par téléphone au 0811 10 20 30 choix 1
- par téléphone à la trésorerie Amendes
- au guichet de la Trésorerie Amendes ou des caisses résiduelles (Cf « Paiement de proximité » – pas de limite de paiement en espèces pour les jours amendes).

Paiement de proximité :

Toutes les factures DGFIP, locales ou nationales, qui comportent la mention « Payable chez un buraliste agréé » sont payables partout en France auprès des buralistes partenaires agréés de la DGFIP en espèces dans la limite de 300 €, ou par CB.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, ces partenaires sont les **seuls** à pouvoir encaisser ces factures en espèces. Les buralistes agréés sont répertoriés à l'adresse internet suivante :

<http://impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite>

En annexe 1 est jointe la liste des buralistes partenaires de la DGFIP présents sur le territoire de la CDC.

Dans le cas des factures **sans** la mention « Payable chez un buraliste agréé », un paiement en espèces restera possible. En effet, la DDFIP maintient 2 caisses numéraires résiduelles dans le département :

- La 1^{ère} caisse résiduelle est installée dans les locaux du CFP de Saintes au 4 cours Charles de Gaulle. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
- La 2^{nde} caisse est située dans les locaux de la DDFIP au 24, avenue de Fétilly à La Rochelle. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

Accueils de proximité (AP) :

L'accueil de proximité est une permanence assurée par un agent de la DDFIP, habituellement une demi-journée par semaine dans une France Services (Annexe 2) ou un espace public.

Les usagers peuvent obtenir des renseignements sur toutes les missions assurées par la DDFIP (prélèvement à la source, impôts fonciers, déclaration de revenus, factures communales ...).

Les AP sur le territoire de la CDC :

- France Services Marans – Centre socio-culturel les Pictons – 2 rue Dinot - Mercredi 14h00-16h45 **sur RDV** ;
- France Services Courçon – Espace mosaïque – 27, rue de Benon - Mercredi de 9h00 à 12h00 **sur RDV**.